

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-395

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2020-395

Réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard de Talence - Pistes connectées - Appel à projets régional "sport tech" - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le programme de réhabilitation globale du stade Pierre-Paul Bernard de Talence prévoit l'intégration d'un système d'analyse des performances sportives aux pistes d'athlétisme (pistes connectées). Cette technologie est unique en Nouvelle-Aquitaine et sera ouverte à tous les usagers du site. En lien avec l'Université et le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) Bordeaux-Aquitaine, ce système innovant favorisera également la recherche et la formation autour de la haute performance.

Le 6 avril 2020, ce projet a été désigné lauréat de l'appel à projets régional « sport tech ». Une subvention de 19 100 € a été attribuée à Bordeaux Métropole pour la réalisation des pistes connectées.

Il convient d'ajuster le plan de financement de l'opération globale, validé par délibération n°2019-457 du 12 juillet 2019, comme suit :

Stade Pierre-Paul Bernard de Talence		
Financeurs	Stade d'athlétisme	Dojo
Agence nationale du sport	1 324 675,56 €	175 324,44 €
Fédération française de football	155 000,00 €	
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine – <i>Règlement d'intervention « équipements sportifs »</i>	700 000,00 €	
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine – <i>Appel à projets « sport tech »</i>	19 100,00 €	
Conseil départemental de la Gironde	727 650,00 €	207 900,00 €
Ville de Talence	807 567,09 €	538 514,56 €
Bordeaux Métropole	3 230 268,35 €	
TOTAL H.T.	7 886 000,00 €	

L'Agence nationale du sport a attribué une subvention globale, celle-ci sera répartie au prorata des coûts respectifs du stade d'athlétisme et du dojo. Cette répartition sera appliquée au réel exécuté des travaux H.T.

Dans l'éventualité où ces cofinancements seraient moindres, la Métropole et la ville de Talence prendraient à leur charge la différence, conformément à la convention signée entre les deux parties le 27 décembre 2016, annexée à la délibération n°2016-796 du 16 décembre 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5217-2,
VU la délibération-cadre du conseil métropolitain n°2016-717 en date du 2 décembre 2016, listant les Equipements culturels et sportifs du territoire métropolitain ayant vocation à être transférés,
VU la délibération n°2016-796 du 16 décembre 2016, actant le transfert à titre gratuit de la propriété du stade Pierre Paul Bernard de la Ville de Talence au profit de Bordeaux Métropole,
VU la délibération n°2018-160 du 23 mars 2018, autorisant le Président à signer la convention de comaîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dojo,
VU la délibération n°2019-457 du 12 juillet 2019, validant le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour la Métropole à rechercher des cofinancements pour le projet de réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard de Talence,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé du projet,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer toutes conventions à venir relatives aux cofinancements sollicités et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget investissement – Chapitre 13 – Compte 1321 pour l'Agence nationale du sport, compte 1322 pour la Région, compte 1323 pour le Département, compte 1328 pour la Fédération française de football.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
PUBLIÉ LE : 28 OCTOBRE 2020	